Droit Public Comparé
ISSN : 3036-2490

N° 4, 2025 – Médiation et justice administrative

Date limite de soumission : 01 septembre 2024

https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=606

DOI : 10.35562/droit-public-compare.606

Référence électronique
« N° 4, 2025 – Médiation et justice administrative », *Droit Public Comparé* [En ligne], Appels clos, mis en ligne le 06 décembre 2024, consulté le 16 décembre 2024. URL : https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=606

Droits d'auteur
CC BY-SA 4.0

Prairial
Pôle éditorial
Lyon Saint-Étienne

N° 4, 2025 – Médiation et justice administrative

Date limite de soumission : 01 septembre 2024

PLAN

Présentation du sujet
Suggestions non exhaustives de thèmes
Procédure

TEXTE

Présentation du sujet

1 La thématique appelle à des études de teneur juridique, historique, sociologique ou encore de science administrative, adoptant une perspective théorique et/ou pratique. La réflexion peut porter sur des procédures juridiques existantes ou envisagées à titre prospectif. Les propositions d'articles peuvent viser un État, un système juridique particulier, ou procéder à une étude comparative systématique.

2 Entendue de manière large, la médiation renvoie ici au processus ternaire de co-construction d'une solution à un différend impliquant une administration publique et encadré par un tiers. Elle inclut donc aussi les procédures dites de « conciliation », même si les notions entendues au sens strict ne sont pas synonymes.

Suggestions non exhaustives de thèmes

- Réceptivité ou, à l'inverse, réticence culturelles du système juridictionnel envers la médiation/conciliation avec une administration publique
- Liens réciproques entre Ombudsmän et juges administratifs
- Procédures de médiation/conciliation « dans le cadre » juridictionnel : soit qu'elles constituent une condition de saisine du juge administratif

(médiation/conciliation préalables obligatoires) ; soit qu'elles soient mises place en cours d'instance ; soit qu'elles permettent l'exécution des décisions de justice

- Statut juridique du tiers chargé de la médiation/conciliation « dans le cadre » juridictionnel (juge lui-même, institution publique du type Ombudsman, avocat-médiateur, médiateur libéral, etc.)
- Jurisprudence administrative relative aux procédures de médiation/conciliation avec une administration publique
- Effectivité des accords issus de médiation/conciliation ; homologation par le juge administratif
- Eventuelles spécificités dans l'application des principes juridiques entourant la médiation/conciliation (liberté et égalité des parties, neutralité, confidentialité, etc.) en droit administratif, notamment au regard des procédures existantes en droit privé

Procédure

3 Les articles devront être soumis au Comité de rédaction avant le 1er septembre 2024 et feront l'objet d'une double évaluation à l'aveugle.

4 Ils peuvent être rédigés en français ou en anglais, et leur longueur doit être comprise entre 30 000 et 50 000 signes, espaces inclus.

5 Les normes rédactionnelles à respecter sont disponibles ici.

6 Pour l'envoi des propositions d'articles, des articles définitifs ou pour toute question, merci de contacter Rhita Bousta, Maître de conférences – HDR à l'Université de Lille et coordinatrice scientifique de ce numéro : rhita.bousta@univ-lille.fr

7 Le numéro fera l'objet d'une publication à l'été 2025.

8 *(Nb : L'appel à contribution concernant la rubrique « Varia » demeure ouvert pour chaque numéro de la revue).*